



Numéro de l'acte	2014-207-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

QUESTION N°2014-207

FINANCES : Budget Annexe « Les Fontinettes » - Virement du Budget principal

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

VU,

La délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005 autorisant le transfert à la Commune et le maintien des activités touristiques de l'Association des Fontinettes. Le Conseil Municipal a donc décidé la gestion en régie municipale de l'Ascenseur à bateaux et des visites en bateau.

CONSIDERANT,

Que l'activité de ce service public administratif est déficitaire chaque année et que le Compte Administratif 2014 fait apparaître un déficit global estimé de 43 000 €.

Afin d'éviter d'augmenter de façon abusive les tarifs appliqués à cette activité culturelle et touristique et ainsi engendrer une baisse de la fréquentation, il convient de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle pour équilibrer le budget annexe des Fontinettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de procéder à un virement de 43 000 € en faveur du Budget annexe dénommé « Les Fontinettes »
- 2°) d'imputer la dépense à provenir de cette décision aux crédits inscrits à l'article 67441 fonction 33 du budget 2014

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 décembre 2014

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT